


 jeudi, 24 mars 2022 09:07

Restitution d'objets d'art sacrés

 Écrit par Stéphane Herzog/Protestinfo

 Taille De Police   


Le 9 mars, l'Université de Genève (UNIGE) annonçait le lancement d'une **plateforme** destinée à accompagner les États et les particuliers dans la restitution d'objets spoliés dont regorgent nos musées. Parmi eux nombre d'œuvres symboliques, issues notamment des colonies, dont la valeur sacrée a été écrasée par la valeur muséale. Cette initiative vise notamment à «favoriser la justice transitionnelle en participant à la reconnaissance de certaines exactions passées», indique l'UNIGE.

Vaste programme, que Marc-André Renold, directeur du Centre universitaire du droit de l'art et initiateur du projet avait illustré –lors d'une leçon d'ouverture à l'Alma Mater– avec un extrait du film *Black Panther*. La séquence se déroule au Museum of Great Britain, devant des objets d'arts africain anciens. «Comment pensez-vous que vos ancêtres ont acquis ces objets? Ont-ils payé un prix correct?» demande l'acteur afro-américain Michael B. Jordan à la conservatrice du musée. Alors que celle-ci est en train de décrire des masques rituels pillés au Bénin, elle s'écroule, son café ayant été empoisonné.

Mouvement d'introspection

La séquence met le doigt sur une période de l'histoire où des États ont volé les ressources culturelles de régions entières, sans se soucier du caractère sacré d'une partie de ce matériel. Un exemple? Les têtes réduites maories, très en vogue en Europe au XIX^e siècle. Ou encore les momies péruviennes du peuple des Chachapoyas. «Ce qui est en jeu anthropologiquement, c'est le passage du cultuel au

culturel. L'objet acquiert une forte valeur muséale, alors que sa destination première est oubliée, mais reste importante pour le patrimoine de départ», analyse Frédéric Elsig, professeur au département d'Histoire de l'art de l'UNIGE.

Cette perte de connexion avec la source peut aussi s'expliquer par «la disparition de la communauté», note Marc-André Renold. Avançant comme une lame de fond, un vaste mouvement d'introspection a lieu dans les musées, qui doivent examiner avec soin les provenances de leurs collections. Et cela avec d'autant plus d'attention qu'il s'agit d'objets sacrés. «L'analyse en provenance devient une spécialité à part entière», souligne cet avocat, qui possède à son actif une série d'opérations ayant conduit à des restitutions.

Des icônes et des sarcophages

Le professeur cite, entre autres, la restitution en 2017 d'un sarcophage romain du II^e siècle à son pays d'origine, la Turquie. Découvert dans un entrepôt à Genève, il était détenu par un marchand d'antiquités qui en avait hérité de son père. Plus récemment, Marc-André Renold a accompagné la restitution à l'Église de Chypre d'une icône du XVIII^e siècle. Celle-ci avait été acquise sur l'île dans les années 1970 par un officier anglais lors du conflit avec la Turquie. Son fils avait fait appel aux services du Centre universitaire du droit de l'art de l'UNIGE.

S'agit-il, là aussi, d'objets religieux? Le directeur du Centre universitaire du droit de l'art hésite quelques secondes, avant de répondre par la négative pour le sarcophage romain, dont la valeur marchande atteint le million de francs. Pour l'icône chypriote, la réponse est clairement positive. En revanche, sa provenance exacte sur l'île reste pour l'instant inconnue.



Objets religieux ont été détruits ou ont été déplacés dans des terres restées catholiques, comme en Valais ou au Tessin. Le célèbre [retable de Konrad Witz](#) «est un témoignage historique de la Genève catholique et une sorte de trophée», résume Frédéric Elsig.

L'historien de l'art évoque ensuite la politique de pillage menée par Napoléon et ses armées, qui fit suite aux destructions d'objets religieux durant la Révolution française. Et bien sûr, la guerre de 1939-1945, où les nazis pillèrent l'art à une grande échelle, non sans détruire des milliers de synagogues. Concernant les objets rapportés en France par l'empereur Bonaparte, ceux-ci ont en partie été récupérés par les vainqueurs, soit l'Allemagne et l'Autriche. D'autres dorment encore dans des musées. C'est le cas des *Noces de Cana*, tableau volé à Venise, qui se trouve au Musée du Louvre. Ou des frises de l'Acropole, installées à Londres, que le musée grec du même nom attend de pied ferme.

Pas de formule juridique universelle

Le temps n'efface pas les demandes. «La restitution de bien spoliés par les nazis a sensibilisé le monde à ces questions et le phénomène s'est élargi à travers le concept des œuvres identitaires», indique Frédéric Elsig. L'Égypte, la Grèce, l'Italie, figurent en bonne place dans les pays demandeurs. Mais aucune formule juridique universelle n'existe pour régler ces cas de façon simple, même si le droit anglo-américain établit que l'acquisition de la propriété d'un objet volé n'est pas possible. D'où le principe de diplomatie culturelle mis en avant par l'UNIGE. Marc-André Renold évoque à ce sujet le cas récent d'une fiche de salaire signée de la main de Jean Calvin. Découverte en 2016 lors d'une vente aux enchères aux États-Unis, ladite fiche a fait l'objet d'un échange de bons procédés entre le propriétaire de ce lot et le canton de Genève, qui refusait de payer pour une archive historique lui appartenant. C'est un mécène genevois, intéressé à faire bonne impression dans sa ville d'accueil, qui a réglé la note.

Mais comment vérifier les conditions du passage d'un objet culturel ou religieux dans les mains d'un explorateur du XIX^e siècle? Les biens exposés dans les musées ethnographiques ont-ils tous été spoliés? «Dans nombre de cas, les ethnologues ont acquis ces objets d'une façon légitime. Les acquisitions sont accompagnées de notes et autres documents qui peuvent permettre de retracer leur origine», explique Marc-André Renold. L'échange peut apparaître trouble a posteriori, comme pour la statuette de la divinité Ekeko, acquise par le Suisse Johann Jakob von Tschudi en 1858 contre, dit-on, une bouteille de cognac et restituée par Berne à la Bolivie en 2014.

Frédéric Elsig rappelle que l'Office fédéral de la culture finance des recherches en matière de provenance. Dans tous les cas, le mouvement de retour de ces objets symboliques est amorcé. C'est le cas en France, où le président Macron a initié dès 2017 un processus de [restitution d'objets à l'Afrique](#). Dans les litiges, les arguments s'entrechoquent et tirent sur plusieurs ficelles. D'un côté, les communautés et pays d'origine ont droit de retrouver leurs sources. De l'autre, les collections muséales proposent un accès universel à ces œuvres, qu'ils contribuent à protéger.



Lu 77 fois



Stéphane Herzog/Protestinfo



Plus dans cette catégorie : [« Jean Tschumi: à la redécouverte d'un maître architecte »](#)



[Retour en haut](#)

➤ [Environnement](#)

➤ [Ethique](#)

➤ [Histoire](#)

➤ [Sciences](#)

➤ [Psychologie](#)

➤ [Société](#)

[NEWSLETTER](#)

Le choix